

CHSCT du 11 septembre 2020 :

Orientations stratégiques ministérielles et contexte sanitaire

Délégation UNSA Éducation : Elisabeth ALLAIN MORENO, Sébastien DECROIX, Alain BROUSSE, Sébastien BIOT.

Déclaration liminaire UNSA Éducation : [à lire ici](#).

Un ordre du jour bousculé

L'[ordre du jour](#) de la séance portait sur les [orientations stratégiques ministérielles](#) et le [calendrier CHSCT MEN 2020-2021](#). A la demande des OS, un point sur la rentrée sanitaire a été ajouté, qui a finalement occupé la quasi-totalité de l'instance.

Les points essentiels de notre déclaration liminaire sur la rentrée sanitaire

En préambule, nous avons rappelé - une fois de plus - que l'employeur a un devoir de protection de ses personnels.

Nous avons évoqué les points problématiques de cette rentrée :

- l'absence d'un cadre sanitaire clair et sécurisant malgré nos demandes répétées depuis le mois de juin. Malgré les FAQ et fiches thématiques ce cadre n'est pas encore clair et donne lieu à des interprétations académiques discutables.
- la responsabilité démesurée attribuée aux directrices et directeurs d'école qui n'ont ni l'autorité hiérarchique, ni les moyens, ni le temps pour la mettre en œuvre.
- le manque de clarté sur le rôle confié aux personnels médicaux de l'EN dans le processus de diffusion des informations, pourtant d'ordre médical.
- l'absence d'équipement de protection (masques FFP2, blouses...) pour les personnels médicaux EN qui doivent prendre en charge les cas symptomatiques
- la multiplicité des interlocuteurs (ARS débordée qui renvoie vers la CPAM, DSDEN, Rectorat ...). alors qu'une bonne gestion de crise requiert un interlocuteur unique
- la question des remplacements des personnels absents (maladie ou quarantaine), qui bloque le fonctionnement des établissements
- la situation administrative des personnels en cas d'absence dans les cas de test, attente de résultat d'un test, quarantaine, maladie... Que cela les concerne, ou leurs enfants.
- la demande de création d'un crédit d'impôt forfaitaire et pérenne pour couvrir les dépenses d'équipement informatique liées à la crise sanitaire et au travail à distance.

En conclusion, nous avons exigé du ministère que des consignes claires soient enfin données et que les droits des personnels soient respectés, en premier lieu leur droit à la protection.

Un tableau Q/R qui récapitule les réponses apportées aux questions que nous avons posées

Un tableau récapitulatif des questions posées par l'UNSA Éducation et des réponses apportées par le ministère EN à la date du 11 septembre est disponible [ici](#).

Ce récapitulatif se présente sous forme d'un tableau thématique à 6 entrées afin de vous aider au mieux à l'utiliser pour répondre aux collègues et/ou agir localement :

- évolution de la situation
- droits et position administrative des personnels
- responsabilité des directeurs et chefs d'établissement
- moyens et accompagnement
- port du masque
- organisation du télétravail.

Sur une grande majorité de nos questions, il a fallu faire preuve de patience mais aussi de ténacité pour obtenir des réponses. Le ministère esquivant les questions ou n'y répondant pas. Son incapacité à répondre aux déclinaisons des annonces Fonction publique pour le MENJS était édifiante.

La DGRH nous a dit être en attente d'une instruction ministérielle qui devrait préciser la position administrative des personnels pour chaque situation et qui servirait de support à une information sur leurs droits.

Concernant les moyens, nous avons demandé un recrutement sur listes complémentaires afin de faire face aux absences des personnels et de décharger les directrices et directeurs d'école sursollicités par le contexte sanitaire. Le ministère nous a répondu sa préférence pour un recrutement de contractuels.

Les avis votés en séance :

Spécifiquement au port du masque, nous avons fait voter deux avis :

- un premier pour exiger une **expertise des masques fournis** actuellement aux personnels
- un second demandant le remplacement de ces masques s'il s'avérait que l'expertise déclassait leur efficacité.

Vote des autres OS : FO pour, FSU abstention

Le ministère a répondu s'engager dès à présent dans une démarche d'expertise, en lien avec les ARS.

Nous avons également demandé que, dans le cadre du port de masque altérant la santé des personnels, le droit au CITIS soit respecté pour reconnaître l'imputabilité au service et qu'il ne soit donc pas fait appel au médecin expert et la commission de réforme.

Orientations stratégiques ministérielles 2020-2021

Plus spécifiquement à l'ordre du jour et aux OSM 2020-2021, nous avons remercié le ministère pour la prise en compte de tous les éléments que nous avons souhaité voir intégrés.

Nous avons à nouveau questionné sur les missions, le fonctionnement et le réel impact sur l'environnement de travail de la « **nouvelle** » **Cellule Bâti scolaire**. En l'absence de production de cette cellule, nous ignorons toujours à ce jour si elle a un rôle similaire à celui de l'ONS, fermé il y a déjà 2 ans, et si les acteurs de la communauté éducative pourront y jouer un rôle.

Nous nous sommes exprimés **en faveur des OSM 2020-2021**.

Calendrier des travaux 2020-2021 du CHSCT MEN

Calendrier consultable [ici](#)

Nous avons regretté le non-inscription d'un travail sur les RPS et avons demandé une réflexion sur les modalités de travail, notamment les échanges de documents ou de travaux, entre membres du CHSCT MEN et ministère afin de gagner en efficacité.